



Saint  
Just  
Saint  
Rambert

# DOSSIER DE MARIAGE

## AVANT-PROPOS | DOSSIER DE MARIAGE

### CONDITIONS JURIDIQUES

Le mariage est un engagement mutuel. C'est un acte juridique qui suppose de respecter certaines conditions imposées par le Code civil :

- les futurs mariés doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République pour motifs graves,
- il ne doit pas exister d'empêchements au mariage :
  - les futurs époux ne doivent pas être liés par des liens de parenté ou d'alliance,
  - aucun des deux futurs époux ne doit être marié par ailleurs, en France ou à l'étranger.
- le mariage est un engagement qui doit être librement et valablement consenti. Nul ne peut imposer le mariage aux époux ou à l'un d'entre eux.

### LIEU DU MARIAGE

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a :

- Soit son domicile,
- Soit sa résidence établie depuis au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans,
- Soit le domicile de ses parents.

Les mariages ont lieu dans la salle des mariages située en mairie principale, quartier Saint Rambert (8 boulevard de la Libération).

### DATE DU MARIAGE ET DÉPÔT DU DOSSIER

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents lors du dépôt du dossier. Un entretien préalable avec les futurs époux pourra être programmé.

Le dossier doit être impérativement complet et déposé au plus tôt en mairie, sur rendez-vous.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Dès complétude du dossier, un rendez-vous sera fixé avec les futurs conjoints afin de programmer le jour et l'heure de la célébration en accord avec le service état-civil. Il est cependant conseillé aux futurs époux de ne pas arrêter la date du mariage avant que toutes les pièces nécessaires aient été produites à la mairie, examinées et reconnues régulières.

Le dossier se compose des fiches 1 à 6 bis ci-après et des pièces à fournir : les originaux et leurs photocopies réalisées par les futurs époux (*voir fiche 7*). Les pièces déposées pour le dossier de mariage ne sont pas rendues. Elles sont indexées au dossier contenant l'acte et envoyées au Tribunal judiciaire de Saint-Etienne en fin d'année civile.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**

**Mairie principale – quartier Saint-Rambert**

8 boulevard de la Libération

Tél : 04 77 52 48 53

**Horaires d'ouverture :**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le samedi de 8h30 à 12h.

**Mairie annexe – quartier Saint-Just**

19 bis rue Joannès Beaulieu

Tél : 04 77 36 47 81

**Horaires d'ouverture :**

du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le samedi de 8h30 à 12h

*(fermée les après-midis)*

**Service état civil** au rez-de-chaussée de la mairie principale ou en mairie annexe.

**Politique de confidentialité**

*En soumettant ce dossier, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de ma demande. J'accepte également que mes données puissent être utilisées par le service communication de Saint-Just-Saint-Rambert pour recevoir des courriers et autres supports de communication émanant de la mairie. Les informations recueillies ne feront pas l'objet d'un traitement informatique autre que les finalités acceptées ci-dessus. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées aux services administratifs de la ville de Saint-Just-Saint-Rambert. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez contacter le service état civil : [etacivil@stjust-strambert.com](mailto:etacivil@stjust-strambert.com)*

Date et signature

.....

**En cas de problème ou d'urgence le jour de la cérémonie, merci de contacter le numéro suivant :  
06 86 42 15 79**

## FICHE 1 | DECLARATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES FUTUR(E)S EPOUX / EPOUSES

Date du mariage souhaité : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Situation actuelle :

- Célibataire       PACSÉ(E)  
 Divorcé(e)       Veuf(ve)

Situation actuelle :

- Célibataire       PACSÉ(E)  
 Divorcé(e)       Veuf(ve)

Faites-vous l'objet d'une mesure de :

- Curatelle       Tutelle

Faites-vous l'objet d'une mesure de :

- Curatelle       Tutelle

**Père**

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Décédé :  Oui       Non      Décédé :  Oui       Non

Profession : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Mère**

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Décédée :  Oui       Non      Décédée :  Oui       Non

Profession : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les futur(e)s époux / épouses certifient l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

A Saint-Just Saint-Rambert, le : \_\_\_\_\_ Signature des futur(e)s époux / épouses

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

## FICHE 2 | LES TÉMOINS

Mariage de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Conditions à remplir pour être témoin :

- Les témoins doivent être âgés **d'au moins 18 ans** (article 37 du code civil),
- Les témoins doivent être au nombre de **2 minimum et 4 maximum**,
- La **présence des témoins nommés ci-dessous est obligatoire** lors de la cérémonie.

**Attention :** toute modification dans la liste des témoins devra impérativement être communiquée au service état civil de la mairie au moins une semaine avant le mariage.

Pièces à fournir :

**Une photocopie recto-verso lisible et claire des pièces d'identité des témoins.**

### Obligatoire

1<sup>er</sup> témoin

2<sup>ème</sup> témoin

NOM DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_ NOM DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_  
NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_ NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Facultatif

3<sup>ème</sup> témoin

4<sup>ème</sup> témoin

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_  
NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_ NOM D'USAGE: \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni **d'un an d'emprisonnement** et de **15 000 euros d'amende** le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

## FICHE 3 | ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile)

**A compléter par l'hébergeant, en cas d'hébergement chez un tiers.**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Lien de parenté ou d'alliance :  Oui  Non

Si oui, lequel : \_\_\_\_\_ Si non, autre : \_\_\_\_\_

Atteste que M. / Mme. \_\_\_\_\_

Réside à mon domicile à : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_\_\_\_

Cette attestation est rédigée en vue de la constitution du dossier de mariage de :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni **d'un an d'emprisonnement** et de **15 000 euros d'amende** le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

J'atteste avoir pris connaissance des risques encourus en cas de fausse déclaration.

*(Merci d'écrire cette phrase de façon manuscrite ci-dessous)*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### **Pièces à fournir avec cette attestation :**

- Un justificatif de domicile récent
- Un document d'identité (carte d'identité, passeport).

## FICHE 4 | INFORMATIONS RELATIVES A L'ETAT CIVIL DES ENFANTS COMMUNS

Merci de compléter la fiche suivante relative à l'état civil des enfants communs nés avant le mariage.

### Pièces à fournir :

- Le livret de famille de parents naturels,
- ou une copie de l'acte de naissance des enfants, de moins de 3 mois, si le livret de famille a été perdu.

1<sup>er</sup> enfant

2<sup>ème</sup> enfant

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3<sup>ème</sup> enfant

4<sup>ème</sup> enfant

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5<sup>ème</sup> enfant

6<sup>ème</sup> enfant

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7<sup>ème</sup> enfant

8<sup>ème</sup> enfant

NOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni **d'un an d'emprisonnement** et de **15 000 euros d'amende** le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

## FICHE 5 | PRÉPARATION DE LA CÉRÉMONIE

Ce questionnaire permet de préparer au mieux votre cérémonie civile.

**IMPORTANT** : il est toutefois conseillé de demander à la mairie un accord préalable sur ces ajouts et de respecter le cadre fixé par la loi.

Mariage de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Nombre prévisionnel d'invités : \_\_\_\_\_

Echange des alliances lors de la cérémonie civile :  Oui  Non

Quête en mairie :  Oui  Non Si oui, destinée à : \_\_\_\_\_

A l'issue de la cérémonie, une corbeille sera mise à votre disposition pour recueillir vos dons en faveur d'une association de votre choix.

Lecture d'un texte ou d'une déclaration personnelle :  Oui  Non

Autre demande : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Contrat de mariage :  Oui  Non

Si oui, il sera passé le : \_\_\_\_\_

Nom du notaire : \_\_\_\_\_

Adresse du notaire : \_\_\_\_\_

Mariage religieux :  Oui  Non

Publication dans la presse locale (gratuit – avec photo) :  Oui  Non

(Parution dans le carnet du jour – La Tribune Le Progrès)

Publication dans le journal local (Le Fil de l'Eau) :  Oui  Non

Adresse du domicile conjugal : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

La ville de Saint-Just Saint-Rambert vous souhaite une excellente préparation de votre mariage.

**Partie réservée à l'administration :**

Date et heure du mariage : \_\_\_\_\_

Date de dépôt du dossier : \_\_\_\_\_

Date de publication des bans : \_\_\_\_\_

## FICHE 6 | INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

### Exemplaire destiné à l'administration

Mariage de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Le mariage est **une union officielle**, concrétisée par une **cérémonie solennelle**. Elle est orchestrée par **un élu local**, qui dans l'exercice de ses fonctions d'officier d'état civil, recueille **l'échange des consentements** vêtu de l'écharpe tricolore symbolisant **la République française**.

**Cette cérémonie se déroule dans la salle des mariages, située en mairie principale, quartier Saint Rambert (8 boulevard de la Libération).**

#### Accès et stationnement

. Deux parkings se trouvent à proximité pour vos invités :

- Place de la République : le stationnement est gratuit pendant 2 heures et réglementé par le disque de stationnement
- Route de Saint-Marcellin : le stationnement est gratuit, et se situe à 100 mètres de la salle des mariages.

#### Respect des lieux et de la sécurité de tous

- Au sein de la mairie, chacun est tenu de **respecter les principes de neutralité et de laïcité**. Les drapeaux étrangers et les prières sont donc interdits. En outre, **vous et les témoins devez être identifiables tout au long de la cérémonie**. Le port d'un accessoire vestimentaire de nature à empêcher cette identification est donc à proscrire.
- Pour prévenir tout risque de chutes ou de brûlures : les pétards, fumigènes, jets de riz, de confettis ou de pétales de rose ne sont pas autorisés.
- La tranquillité du voisinage aux abords de la mairie est de la responsabilité de tous. Vous veillerez donc à sensibiliser vos invités à conduire prudemment au sein du cortège de voitures et à modérer l'usage des klaxons.

Il convient également de respecter les principes de savoir-vivre ensemble et les lieux afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous.

### Respect des élus et des agents

L'élu qui célèbre votre mariage procède à la lecture de votre acte de mariage. Il est le garant du respect des règles énumérées par le code civil qui donne toute la valeur et la portée juridique à votre engagement. Il est donc indispensable de suivre ses instructions.

La solennité du mariage impose que la cérémonie ait lieu dans le calme. L'énoncé des textes officiels, le discours de l'officier d'état civil et l'échange des consentements ne doivent pas être perturbés par des manifestations bruyantes.

Enfin, la salle des mariages doit rester propre : il n'est notamment pas permis d'y manger, ni d'y boire.

### Respect de l'horaire de la cérémonie

Lors du dépôt du dossier de mariage, **vous vous engagez sur le jour et l'heure de la cérémonie de mariage**. Afin de permettre le bon déroulement des célébrations, il vous est demandé de vous présenter, avec les témoins et vos invités, **à l'heure précise**. Il convient, par conséquent, de sensibiliser vos témoins et invités sur ce point.

**En cas de problème ou d'urgence le jour de votre mariage, merci de contacter le numéro suivant :**  
**06 86 42 15 79**

**Nous attestons avoir pris connaissance des informations relatives à la célébration de notre mariage.**

**Signature de l'officier d'état civil**

**Signatures des futur(e)s époux / épouses**

## FICHE 6 | INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE BIS | BON DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Exemplaire à conserver par les futur(e)s époux / épouses

Mariage de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Le mariage est **une union officielle**, concrétisée par une **cérémonie solennelle**. Elle est orchestrée par un **élu local**, qui dans l'exercice de ses fonctions d'officier d'état civil, recueille **l'échange des consentements** vêtu de l'écharpe tricolore symbolisant **la République française**.

**Cette cérémonie se déroule dans la salle des mariages, située en mairie principale, quartier Saint Rambert (8 boulevard de la Libération).**

### Accès et stationnement

. Deux parkings se trouvent à proximité pour vos invités :

- Place de la République : le stationnement est gratuit pendant 2 heures et réglementé par le disque de stationnement
- Route de Saint-Marcellin : le stationnement est gratuit, et se situe à 100 mètres de la salle des mariages.

### Respect des lieux et de la sécurité de tous

- Au sein de la mairie, chacun est tenu de **respecter les principes de neutralité et de laïcité**. Les drapeaux étrangers et les prières sont donc interdits. En outre, **vous et les témoins devez être identifiables tout au long de la cérémonie**. Le port d'un accessoire vestimentaire de nature à empêcher cette identification est donc à proscrire.
- Pour prévenir tout risque de chutes ou de brûlures : les pétards, fumigènes, jets de riz, de confettis ou de pétales de rose ne sont pas autorisés.
- La tranquillité du voisinage aux abords de la mairie est de la responsabilité de tous. Vous veillerez donc à sensibiliser vos invités à conduire prudemment au sein du cortège de voitures et à modérer l'usage des klaxons.

Il convient également de respecter les principes de savoir-vivre ensemble et les lieux afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous.

### Respect des élus et des agents

L'élu qui célèbre votre mariage procède à la lecture de votre acte de mariage. Il est le garant du respect des règles énumérées par le code civil qui donne toute la valeur et la portée juridique à votre engagement. Il est donc indispensable de suivre ses instructions.

La solennité du mariage impose que la cérémonie ait lieu dans le calme. L'énoncé des textes officiels, le discours de l'officier d'état civil et l'échange des consentements ne doivent pas être perturbés par des manifestations bruyantes.

Enfin, la salle des mariages doit rester propre : il n'est notamment pas permis d'y manger, ni d'y boire.

### Respect de l'horaire de la cérémonie

Lors du dépôt du dossier de mariage, **vous vous engagez sur le jour et l'heure de la cérémonie de mariage**. Afin de permettre le bon déroulement des célébrations, il vous est demandé de vous présenter, avec les témoins et vos invités, **à l'heure précise**. Il convient, par conséquent, de sensibiliser vos témoins et invités sur ce point.

**En cas de problème ou d'urgence le jour de votre mariage, merci de contacter le numéro suivant :**  
**06 86 42 15 79**

**Nous attestons avoir pris connaissance des informations relatives à la célébration de notre mariage.**

**Signature de l'officier d'état civil**

**Signatures des futur(e)s époux / épouses**

## FICHE 7 | PIÈCES A FOURNIR

*Pièces obligatoires pour chacun des futurs époux*

Fiches 1 à 6 bis à compléter.

Pièce d'identité

Présenter une pièce d'identité accompagnée de sa photocopie recto/verso.

- carte d'identité, passeport ou titre de séjour, en cours de validité

Acte de naissance

Lieu de naissance	Où retirer votre acte ?
Si vous êtes né(e) en France métropolitaine	Dans la <b>mairie du lieu de naissance</b> <b>Acte de naissance de moins de 3 mois</b>  <b>Pour simplifier la constitution de votre dossier de mariage</b> , vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance si votre commune de naissance peut accéder à vos données d'état civil. <b>À vérifier sur le site service public.</b>
Si vous êtes né(e) en Outre-mer	Dans la <b>mairie du lieu de naissance</b> ou auprès du <b>service d'état civil d'Outre Mer</b> , 27 rue Oudinot 75007 PARIS
Si vous êtes né(e) à l'étranger et êtes de nationalité française	<b>Ministère des Affaires étrangères</b> , service central de l'état civil BP 1056 - 44941 NANTES cedex 09 <b>Site: <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html</a></b>
Si vous êtes réfugié	Auprès de l' <b>Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides</b> 201 rue Carnot - 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex
Si vous êtes de nationalité étrangère : s'adresser au Consulat ou à l'Ambassade du pays en France	<b>Il faut fournir :</b> - <b>une copie intégrale de votre acte de naissance</b> avec sa traduction en français. L'acte doit être également légalisé ou apostillé afin d'apprécier son authenticité - <b>un certificat de coutume</b> : il s'agit de l'attestation relative à l'existence, au contenu et à l'interprétation d'une loi étrangère. - <b>un certificat de capacité matrimoniale ou de célibat</b> : il certifie que le futur époux de nationalité étrangère peut se marier en France et atteste de l'absence d'empêchement.

**Remarques :** si un délai de plus de trois mois (ou de six mois pour les actes établis à l'étranger) s'écoule entre le dépôt du dossier et la date du mariage, les futurs époux devront fournir un nouvel acte de naissance.

Si un évènement devait survenir entre le dépôt du dossier et la célébration du mariage, qui modifierait votre état civil (adoption, changement de nom, de prénom...), les futurs époux devront fournir un acte de naissance actualisé.

**Justificatif de domicile de moins d'un an**

Produire un justificatif de domicile commun <b>ou au nom de chaque époux</b> , accompagné de <b>sa photocopie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>facture de consommables</b> (gaz, électricité, téléphone fixe, eau),</li> <li>• ou <b>quittance de loyer</b>,</li> <li>• ou <b>titre de propriété</b>, taxe d'habitation ou foncière,</li> <li>• ou <b>avis d'impôt sur le revenu</b>.</li> </ul>
Si vous <b>vous mariez dans la commune de domicile de vos parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• joindre un <b>justificatif de domicile et pièce d'identité au nom de votre ou vos parent(s)</b></li> </ul>
Si vous êtes <b>hébergé chez un tiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>attestation d'hébergement complétée par l'hébergeant</b> (Fiche 3),</li> <li>• et un <b>justificatif de domicile au nom de l'hébergeant</b>,</li> <li>• et la <b>carte d'identité de l'hébergeant</b>.</li> </ul>

---

*Si vous êtes concerné(e) par ces hypothèses*

---

**Si vous faites un contrat de mariage**

Fournir un certificat délivré par le notaire **au plus tard 15 jours avant le mariage**.

**Si vous êtes divorcé(e)**

La mention du divorce doit apparaître sur votre extrait d'acte de naissance ou sur l'acte de mariage.

**Si vous êtes veuf(ve)**

Fournir une copie de l'acte de décès du précédent conjoint, à demander à la mairie du lieu de décès ou l'acte de naissance portant la mention du décès.

**Si vous avez des enfants communs nés avant le mariage**

Fournir :

- Le livret de famille de parents naturels,
- ou une copie de l'acte de naissance des enfants, de moins de 3 mois, si le livret de famille a été perdu.

**Situation des majeurs protégés (tutelle ou curatelle) :** Une preuve écrite devra être apportée par le majeur protégé attestant que le curateur ou le tuteur a été informé du projet de mariage. À remettre à l'officier de l'état civil au dépôt du dossier de mariage.

---

*Pour vos témoins*

---

**Fiche de renseignements sur les témoins et photocopie de leur pièce d'identité**

Fournir une **photocopie de leur pièce d'identité en cours de validité**, à jour du nom d'épouse des témoins

- **carte d'identité**
- **passport**
- **ou titre de séjour**

---

*Si l'un ou les deux époux sont de nationalité étrangère*

---

**Si vous êtes de nationalité étrangère**

**Cas des personnes divorcées :**

- Acte de naissance avec sa traduction,
- Acte de mariage portant mention du divorce avec traduction,
- Jugement de divorce précisant le caractère définitif avec traduction,
- Certificat de non remariage avec traduction,
- Certificat de coutume.

**Cas des personnes veufs ou veuves :**

- Acte de naissance avec traduction,
- Acte de mariage avec traduction,
- Certificat de non remariage avec traduction,
- Certificat de décès du conjoint avec traduction,
- Certificat de coutume.

**Présence d'un interprète**

Le mariage est célébré en langue française ; Si l'un ou les deux époux ne maîtrisent pas la langue française, la présence d'un interprète assermenté ou non est recommandée afin d'accomplir les auditions dans le cadre des formalités préalables au mariage puis pour la célébration elle-même. En cas de rémunération de l'interprète, les frais sont à la charge des futurs époux.

Compléter l'imprimé « Désignation d'un interprète pour la célébration du mariage », remis par l'officier de l'état civil au retrait du dossier de mariage.

**Audition demandée par l'officier d'état civil**

Après étude des pièces, les futurs époux pourront faire l'objet d'une audition commune ou séparée afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

## **Mairie de Saint-Just Saint-Rambert**

8 boulevard de la Libération  
42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT  
Tél : 04 77 52 48 53

[www.stjust-strambert.com](http://www.stjust-strambert.com)



# **Saint Just Saint Rambert**